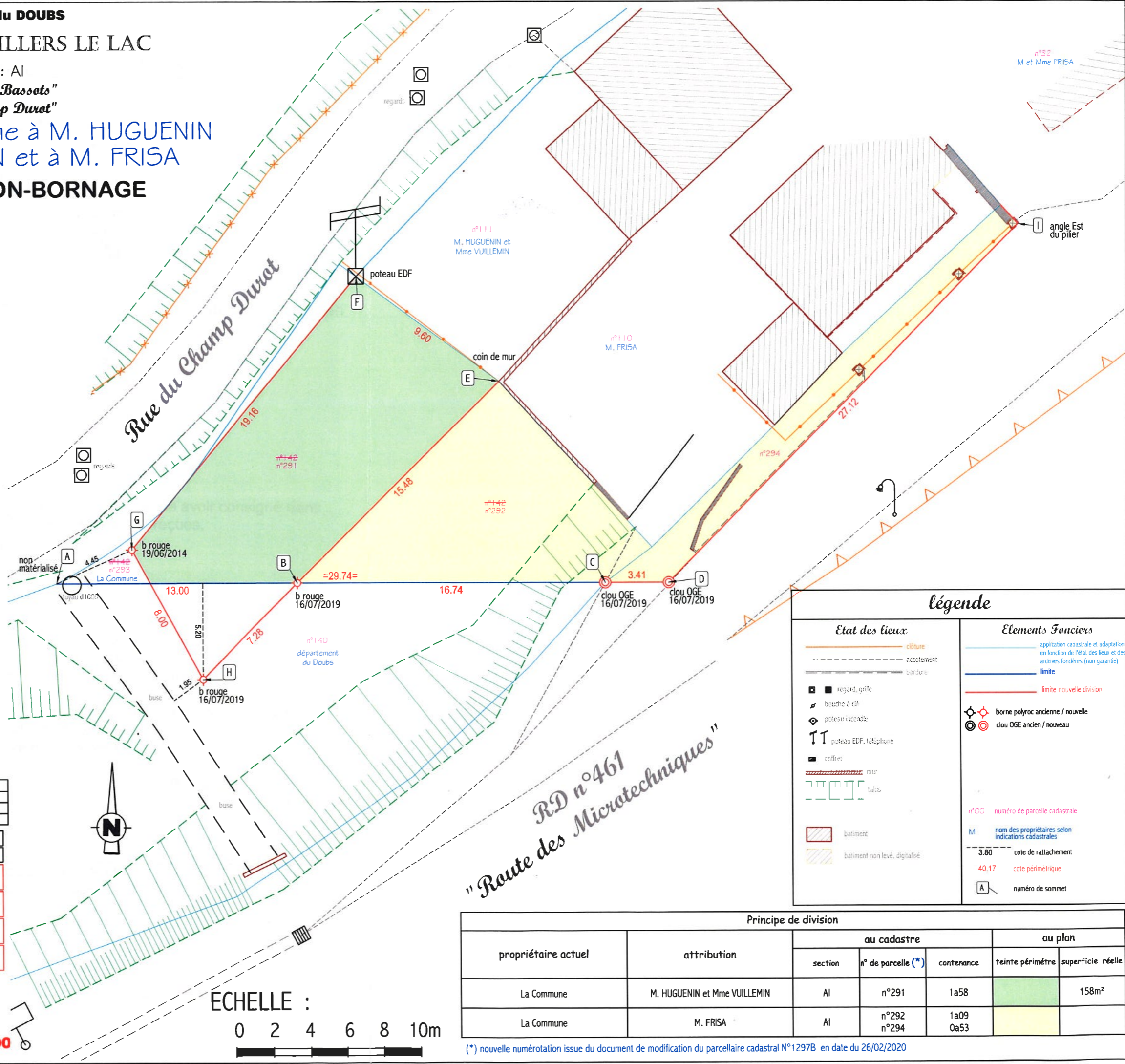


Département du DOUBS
COMMUNE DE VILLERS LE LAC

Section : AI
 Lieu-dit : "Les Bassots"
 "Rue du Champ Durot"

VENTE par la Commune à M. HUGUENIN et Mme VUILLEMIN et à M. FRISA
PLAN DE DIVISION-BORNAGE



Identification des repères :

- G : borne rouge OGE** plantée le 19/06/2014 par le géomètre soussigné
- B et H : bornes rouges OGE** plantées le 16/07/2019 par le géomètre soussigné
- C et D : clous OGE** plantés le 16/07/2019 par le géomètre soussigné
- E : coin de mur
- F : poteau EDF
- A : non matérialisé, prolongement de C-B, avec B-A = 13m
- I : angle Est du pilier

(**) Ordre des Géomètres-Experts

Identification des limites :

- La limite A-B-C fait l'objet d'un procès verbal de bornage dressé le 13/01/2020 par le Géomètre soussigné.
- Les limites F-G-H-B-E et C-D-I correspondent aux limites définies sur place le 16/07/2019 pour les besoins des ventes par la Commune et le Département à M. FRISA et à M. HUGUENIN et Mme VUILLEMIN.

Notes :

- * Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de l'adaptation d'agrandissements du plan cadastral (avec toutes les imprécisions liées à la nature et à l'échelle des plans minutes cadastraux). Elles ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilées à des limites de propriétés. Elles constituent une présomption de limite à défaut de tous autres moyens de preuves à intervenir qui pourraient être produits lors des procédures suivantes:
- soit de délimitation contradictoire, s'agissant du confront de propriétés privées
- soit de l'alignement, s'agissant de fixer les limites avec le domaine public.

*Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents.

légende

Etat des lieux		Elements Fonciers	
	ciblage		application cadastrale et adaptation en fonction de l'état des lieux et des archives foncières (non garantie)
	accotement		limite
	barrière		limite nouvelle division
	regard, grille		borne polyroc ancienne / nouvelle
	baucône à tête		clou OGE ancien / nouveau
	poteau incendie		
	poteau EDF, téléphone		
	coffret		
	mur		
	talus		
	bâtiment		
	bâtiment non levé, digitalisé		

n°00 numéro de parcelle cadastrale
 M nom des propriétaires selon indications cadastrales
 3.80 cote de rattachement
 40.17 cote périmétrique
 A numéro de sommet

Date	Intervention	Observation
09/2007	Levé d'origine	
19/06/2014	Bornage partiel	
16/07/2019	Bornage	

Système planimétrique : RGF 93, projection CC47
 Nivellement rattaché au NGF / IGN 69 normal

Les tracés des réseaux sur le plan résultent des émergences visibles sur le terrain. L'emplacement exact des réseaux devra être vérifié avant la réalisation de tous projets ou travaux.

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

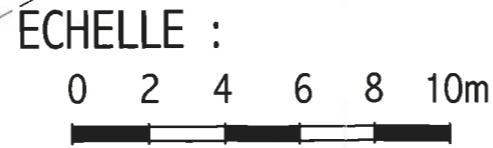
Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents.

La contenance cadastrale exprimée en ares et centiares est issue d'une détermination graphique à partir du plan cadastral. Elle a donc une précision indicative ou approximative.

Fichier n°8049
 Dressé par le Cabinet M. C. BETTINELLI-GRAPPE Géomètres-Experts
 14, Rue des Moulinots - 25500 - MORTEAU
 Tel : 03.81.67.00.72
 Mel : cabinet@gemorteau.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Echelle 1/200



Principe de division

propriétaire actuel	attribution	au cadastre			au plan	
		section	n° de parcelle (*)	contenance	teinte périmètre	superficie réelle
La Commune	M. HUGUENIN et Mme VUILLEMIN	AI	n°291	1a58		158m²
La Commune	M. FRISA	AI	n°292 n°294	1a09 0a53		

(*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N°1297B en date du 26/02/2020